

BURUNDI



| Aperçu |

Faits marquants

- L'insécurité qui régnait dans la province du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, et l'afflux de réfugiés congolais qu'elle a entraîné au Burundi ont conduit le HCR à ouvrir un nouveau camp de réfugié à Kavumu, dans la province de Canzuko, ainsi que deux centres de transit, respectivement situés à Cishemere (province de Cibitoke) et à Kajaga (province de Bujumbura-rural).
- Les réfugiés ont acheté des vivres chez les commerçants locaux à l'occasion de foires organisées dans les camps, en utilisant un système de bons d'achats lancé par le PAM et le HCR pour remplacer les rations alimentaires.
- La mise en œuvre du programme de réinstallation des réfugiés congolais (RDC) a permis à 365 réfugiés de partir refaire leur vie dans des pays tiers. En outre, 1 064 demandes de réinstallation, au sujet desquelles des décisions doivent encore être rendues, ont été soumises.
- Dans le cadre d'un plan d'aide à la réintégration conjointement élaboré par le Gouvernement et des organismes des Nations Unies, le HCR a évalué dans quelle mesure les anciens réfugiés

Présence du HCR | 2013

Nombre de bureaux	4
Total personnel	137
Effectif international	22
Effectif national	107
JEA	1
VNU	7

burundais en provenance du camp de Mtabila, situé en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), s'étaient réintégrés. L'Organisation a observé leur accès à l'éducation, au logement, aux terres, à la propriété et à l'assistance médicale. Les informations ainsi rassemblées ont été régulièrement communiquées aux partenaires, aux autorités et autres institutions onusiennes, et ont infléchi la planification et les interventions.

- Avec ses partenaires, le HCR a construit 1 000 abris permanents pour les rapatriés les plus vulnérables et 37 abris pour des femmes rapatriées qui étaient à la tête de familles monoparentales et qui n'avaient pas de terres.
- Un accord tripartite entre le Gouvernement du Burundi, le Gouvernement de l'Ouganda et le HCR prévoyait le rapatriement de quelque 13 000 réfugiés burundais accueillis en Ouganda ; cependant, ce rapatriement n'a pas eu lieu en 2013.
- L'Organisation, de concert avec son partenaire non gouvernemental pour les questions juridiques et les autorités burundaises, a mené une enquête sur les intentions des déplacés internes, en vue de préparer un plan durable de recherche de solutions à leur situation.
- En 2013, le HCR a entrepris une campagne de vérification des réfugiés et des demandeurs d'asile accueillis dans le pays. Suite aux interventions de l'Organisation, le Gouvernement a accepté de renouveler les permis de séjour temporaires de quelque 1 300 personnes d'origine omanaise, qui risquent de devenir apatrides.
- Le Gouvernement burundais a assuré la sécurité dans les quatre camps de réfugiés et les deux centres de transit. L'homologue gouvernemental du HCR, l'Office national pour la protection des réfugiés et apatrides (ONPRA), a appuyé l'accueil, l'enregistrement et la protection des réfugiés.

Personnes relevant de la compétence du HCR

À la fin de l'année, le pays accueillait encore quelque 45 000 réfugiés et 6 000 demandeurs d'asile, en très grande majorité (98 pour cent) originaires de RDC. Quelque 2 000 réfugiés burundais ont regagné leur pays d'origine en 2013 et ont bénéficié d'un programme de réintégration, alors que près de 79 000 déplacés internes

étaient toujours dispersés dans divers sites à travers le pays. Parallèlement, 1 300 Omanais exposés à un risque d'apatridie, enregistrés par le HCR au Burundi, ont continué à relever de la compétence de l'Organisation, car aucune solution durable n'avait été trouvée pour remédier à leur situation.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	45 100	45 100	52	58
	Pays divers	370	370	52	50
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	5 700	5 700	52	58
	Rwanda	320	320	49	44
	Pays divers	20	20	43	52
Déplacés internes	Burundi	78 900	-	47	47
Apatrides	Apatrides	1 300	1 300	48	62
Autres pers. relevant de la compétence du HCR	Personnes à la charge des réfugiés	460	460	77	45
Réfugiés rapatriés*	Rép. dém. du Congo	1 500	1 500	53	51
	Rép.-Unie de Tanzanie	500	500	53	51
	Pays divers	110	110	53	51
Total		134 280	55 380		

* La ventilation démographique concerne l'ensemble des réfugiés rapatriés.

| Résultats en 2013 |

Réalisations et impact

Le tableau suivant contient des exemples d'objectifs et de cibles prévus pour les interventions dans le cadre du programme du HCR dans cette opération en 2013. De brefs commentaires sur les résultats de fin d'année

et l'impact sur les personnes relevant de la compétence du HCR sont indiqués, notamment les raisons pour lesquelles les cibles n'ont pu être atteintes dans certains cas.

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultats fin 2013
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS			
État de santé de la population amélioré			
Résultats/impact : le HCR a continué de veiller à ce que le taux de mortalité des moins de cinq ans n'excède pas 6/1 000/mois, conformément aux normes internationales. Quelque 38 000 réfugiés vivant dans des camps et 20 000 personnes rapatriées (dont plus de 2 000 rapatriées en 2013) ont reçu des soins de santé primaires (comprenant une aide pour les personnes qui vivaient avec le VIH et le sida).			
Mesure dans laquelle les personnes ont accès à des soins de santé primaires	Réfugiés	100%	100%
Nombre de structures de santé construites	Rapatriés	2	2
Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus			
Résultats/impact : dans les camps, tous les ménages réfugiés vivaient dans des logements convenables : le HCR et son partenaire non gouvernemental dans ce secteur, le Conseil pour l'éducation et le développement, ont distribué des kits pour abris aux réfugiés qui venaient d'arriver. L'Organisation a également construit 1 000 logements permanents pour les rapatriés les plus vulnérables en provenance du camp de Mtabila en Tanzanie, et 37 abris pour 37 femmes chefs de famille qui n'avaient pas de terres.			
Écarts : le HCR prévoyait de construire 2 000 abris pour des rapatriés dans le cadre de son programme de réintégration mais n'a pu bâtir que 1 000 habitations en raison de contraintes financières.			
Nombre de personnes par abri	Réfugiés	5	5
% de familles dirigées par des femmes vivant dans des abris convenables	Rapatriés	100%	100%
La population a un accès optimal à l'éducation			
Résultats/impact : en 2013, 90 pour cent des enfants réfugiés vivant dans des camps et 74 pour cent des enfants rapatriés ont été à l'école primaire.			
Écarts : 29 pour cent seulement des enfants âgés de 14 à 17 ans ont suivi un enseignement secondaire en 2013.			
% d'enfants âgés de 6 à 13 ans scolarisés dans le primaire	Réfugiés	90%	90%
% d'enfants âgés de 14 à 17 ans scolarisés dans le secondaire	Réfugiés	80%	29,4%
Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu			
Résultats/impact : tous les réfugiés accueillis dans des camps ont eu une quantité d'eau suffisante, conforme à la norme internationale minimum de 20 litres par personne et par jour. Pour favoriser la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté locale, le HCR a fourni de l'eau à la population des environs. Au camp de Kavumu, le HCR a construit un aqueduc de 13 kilomètres desservant à la fois les réfugiés et la population locale.			
Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour	Réfugiés	20	30
Nombre de mètres d'aqueduc construits	Réfugiés	13 000	13 000
PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS			
Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue			
Résultats/impact : toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont été enregistrées dans des délais raisonnables.			
Les demandeurs d'asile et les réfugiés âgés de plus de 14 ans se sont vu délivrer sans retard des documents, dont des permis de séjour temporaires et des cartes d'identité de réfugié, par l'Office national pour la protection des réfugiés et apatrides (ONPRA) et la Police de l'Air et des Frontières. Les rapatriés de plus de 16 ans ont reçu des documents adéquats, remis par le Projet d'appui au rapatriement et à la réintégration des sinistrés (PARESI) et la Commission nationale d'identification. L'Organisation et ses partenaires ont préparé les rapatriements librement consentis en utilisant les informations sur les intentions de retour communiquées par les bureaux du HCR dans les pays d'asile.			
% de personnes enregistrées à titre individuel	Réfugiés	100%	100%
Mesure dans laquelle la délivrance de documents d'état civil par les institutions nationales est appuyée	Rapatriés	100%	100%

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultats fin 2013
Accès aux procédures de détermination du statut et qualité de ces procédures améliorés			
Résultats/impact : les demandes d'asile ont été instruites par la structure nationale de détermination du statut de réfugié (DSR). Le HCR a fourni à l'ONPRA les ressources nécessaires (ordinateurs, personnel et formation) pour assurer la DSR selon les normes et en accordant une attention particulière aux cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'aux demandeurs d'asile qui avaient des besoins particuliers.			
% de cas recevant une assistance juridique	Réfugiés	100%	100%
Mesure dans laquelle la procédure gouvernementale de détermination du statut est appliquée	Réfugiés	100%	100%
Identification des cas d'apatridie améliorée			
Résultats/impact : l'Organisation et les autorités ont travaillé sur un cadre juridique destiné à faciliter la recherche de solutions durables pour environ 1 300 personnes d'origine omanaise risquant de devenir apatrides.			
Mesure dans laquelle les apatrides et leur situation ont été identifiés	Apatrides	85%	100%
Nombre d'études sur l'apatridie réalisées	Apatrides	4	4
SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION			
Risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) réduit et qualité de la réponse améliorée			
Résultats/impact : en 2013, les victimes de VSS (876 réfugiés et 617 demandeurs d'asile) ont reçu une assistance juridique, dispensée par Avocats Sans Frontières (ASF), aussi bien dans les camps qu'en milieu urbain. De concert avec ASF, le HCR a dispensé une formation à plus de 1 300 intervenants (personnel partenaire, autorités locales/nationales, police, leaders des réfugiés), en vue de traduire les auteurs de violences sexuelles et sexistes et de violations graves des droits fondamentaux en justice et de réduire l'impunité.			
Écarts : le nombre d'activités de formation prévues dans le domaine de la VSS a été réduit en raison de contraintes financières.			
Mesure dans laquelle le mécanisme d'intervention contre les auteurs de VSS est efficace	Réfugiés	90%	95%
Mesure dans laquelle les victimes connues de VSS reçoivent un soutien	Réfugiés	90%	100%
SOLUTIONS DURABLES			
Potentiel en matière de rapatriement librement consenti réalisé			
Résultats/impact : le HCR a facilité le rapatriement de plus de 2 000 anciens réfugiés burundais en provenance de RDC, de Tanzanie et de Zambie. Quoique planifiée, l'opération de rapatriement de quelque 13 000 réfugiés burundais accueillis en Ouganda n'a pu être entreprise.			
Écarts : en raison de la publication d'un avis déconseillant le retour en RDC, il n'a pas été possible de promouvoir le rapatriement librement consenti dans ce pays. Seuls 340 réfugiés congolais (RDC) et 15 réfugiés rwandais ont reçu un colis de rapatriement.			
Nombre de personnes qui bénéficient de services de transport assurant un rapatriement dans la sécurité et la dignité	Rapatriés	10 000	2 109
Potentiel en matière de réinstallation réalisé			
Résultats/impact : les solutions durables pour les réfugiés de longue date ont été peu nombreuses ; cependant, le programme de réinstallation pluriannuel a offert quelques solutions opportunes.			
En 2013, le HCR au Burundi a soumis des demandes de réinstallation pour 1 069 personnes, dont 365 ont été réinstallées dans des pays tiers ; le nombre de demandes soumises a été trois fois supérieur à celui de 2012.			
Nombre de personnes dont le départ a été facilité par des interventions du HCR	Réfugiés	1 000	1 069

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commission nationale des Terres et autres Biens, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Solidarité nationale

ONG :

Africa Humanitarian Action, *Avocats sans Frontières*, *Caritas – Burundi*, Comité international de secours, Conseil pour l'Éducation et le Développement, Croix-Rouge burundaise, Fédération Handicap International, Ligue ITEKA, *Refugee Education Trust*

Autres :

FAO, HCDH, FIDA, FNUAP, OIM, OIT, OMS, ONU-Femmes, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF

Partenaires opérationnels

Autres :

Bureau des Nations Unies au Burundi, *CONCERN International*, FAO, IFAD, FNUAP, OIM, OIT, OMS, ONU-Femmes, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNICEF

Évaluation des résultats

L'opération au Burundi ayant manqué de fonds en 2013, le HCR n'a pu exécuter toutes les activités planifiées ; il a donc été nécessaire de hiérarchiser les activités, en consultation avec les partenaires et en tenant le Gouvernement informé.

L'Organisation a continué à souligner, auprès du ministère de la Solidarité nationale et du ministère de l'Intérieur, la nécessité de trouver des solutions pour les déplacés internes et les apatrides vivant dans le pays.

La question de l'accès à la terre est demeurée très problématique pour les réfugiés burundais qui avaient opté pour le rapatriement librement consenti. Le HCR a encadré un programme de suivi des rapatriés afin de promouvoir la réintégration durable de ces derniers.

Collaboration avec les partenaires

Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Solidarité nationale sont restés les principaux partenaires du HCR au Burundi. L'Organisation a également collaboré avec les autorités à l'échelon provincial, ainsi qu'avec les acteurs du développement, en vue de rechercher des moyens de subsistance pour les personnes relevant de sa compétence.

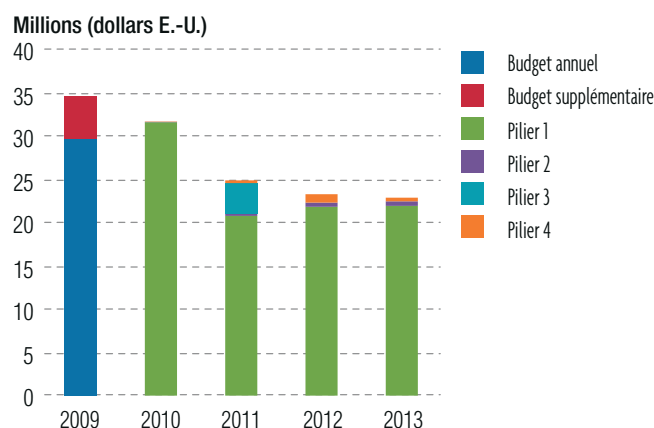
En vertu de la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables (2011), le HCR a participé à des efforts interorganisations déployés sous la houlette du Coordonnateur résident pour apporter des solutions durables aux rapatriés et aux déplacés internes. Dans les camps de réfugiés, le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le PAM, notamment sur un projet de distribution d'espèces et de bons d'achat, ainsi qu'avec l'UNICEF dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de la nutrition.

Informations financières

Les besoins financiers pour l'opération du HCR au Burundi en 2013 concernaient deux grands programmes : aide au rapatriement et à la réintégration des anciens réfugiés burundais ainsi que protection et assistance pour les réfugiés, principalement originaires de RDC.

Le budget de 2012, établi à 30,8 millions de dollars E.-U., tenait compte de la réduction du nombre de rapatriés nécessitant une assistance, tout en couvrant les besoins des réfugiés congolais (RDC) et ceux liés à la future fermeture du camp de Mtabila en Tanzanie. En 2013, les besoins financiers sont restés relativement stables, atteignant 31,5 millions dollars E.-U. ; la légère hausse du budget est due à un nouvel afflux de réfugiés congolais, qui a entraîné l'ouverture d'un quatrième camp. Les fonds disponibles ont permis de dépenser 22,9 millions de dollars E.-U.

Dépenses au Burundi | 2009-2013



Budget, revenus et dépenses au Burundi | dollars E.-U.

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	30 242 242	619 345	0	682 325	31 543 912

Revenus issus des contributions ¹	10 162 294	0	0	0	10 162 294
Autres fonds disponibles / transferts	11 801 765	528 278	117 554	416 635	12 864 232
Total des fonds disponibles	21 964 058	528 278	117 554	416 635	23 026 525

DÉPENSES PAR OBJECTIF

Environnement de protection favorable

Instruments régionaux et internationaux	0	42 835	0	118 836	161 670
Droit et politique générale	0	171 341	0	0	171 341
Institutions administratives et pratiques	93 973	(1 000)	0	0	92 973
Accès à l'assistance juridique et recours	66 368	0	0	0	66 368
Sous-total	160 341	213 176	0	118 836	492 352

Processus de protection et documents adéquats

Identification des cas d'apatridie	0	42 908	0	0	42 908
Enregistrement et établissement de profils	243 466	0	0	0	243 466
Procédures de détermination du statut	417 742	0	0	0	417 742
Documents individuels	162 566	85 671	0	0	248 237
Enregistrement et documents d'état civil	509 459	0	0	0	509 459
Regroupement familial	66 368	0	0	0	66 368
Sous-total	1 399 601	128 579	0	0	1 528 180

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection contre la criminalité	233 214	0	0	0	233 214
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 285 118	0	0	0	1 285 118
Protection des enfants	824 419	0	0	0	824 419
Sous-total	2 342 751	0	0	0	2 342 751

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Besoins de base et services essentiels</i>					
Santé	1 628 759	0	0	0	1 628 759
Santé procréative et services liés au VIH	305 097	0	0	0	305 097
Nutrition	377 454	0	0	0	377 454
Sécurité alimentaire	308 754	0	0	0	308 754
Eau	518 093	0	0	0	518 093
Assainissement et hygiène	587 003	0	0	0	587 003
Abris et infrastructure	1 541 927	0	0	0	1 541 927
Accès à l'énergie	8 536	0	0	0	8 536
Articles ménagers et articles de base	1 198 771	0	0	0	1 198 771
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	370 147	0	0	0	370 147
Éducation	1 076 260	0	0	0	1 076 260
Sous-total	7 920 802	0	0	0	7 920 802
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>					
Mobilisation communautaire	281 404	0	0	0	281 404
Coexistence avec les communautés locales	315 529	0	0	0	315 529
Ressources naturelles et environnement commun	98 144	0	0	0	98 144
Autosuffisance et moyens d'existence	597 678	0	0	0	597 678
Sous-total	1 292 756	0	0	0	1 292 756
<i>Solutions durables</i>					
Stratégie de solutions globales	700	10 000	0	221 038	231 738
Retour volontaire	1 525 216	0	0	17	1 525 233
Réintégration	961 522	0	0	0	961 522
Intégration	66 368	0	0	0	66 368
Réinstallation	208 474	0	0	0	208 474
Sous-total	2 762 280	10 000	0	221 055	2 993 335
<i>Direction, coordination et partenariats</i>					
Coordination et partenariats	(1 766)	0	0	0	(1 766)
Gestion et coordination des camps	276 881	0	0	0	276 881
Gestion des urgences	8 536	0	0	0	8 536
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	157 375	0	0	0	157 375
Sous-total	441 026	0	0	0	441 026
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	3 225 412	178 175	0	1 000	3 404 588
Gestion des opérations, coordination et appui	1 442 795	(1 652)	0	59 418	1 500 560
Sous-total	4 668 207	176 523	0	60 418	4 905 148
<i>Appui régional et au Siège</i>					
Relations avec les médias et affaires publiques	392	0	0	0	392
Développement des capacités, des compétences et des savoirs	145	0	0	0	145
Sous-total	537	0	0	0	537
Solde des versements aux partenaires d'exécution	975 758	0	0	16 327	992 085
Total	21 964 059	528 278	0	416 635	22 908 972

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.